



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090326

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 2/07/2025 10H08 C:025094 I:41191
V/REF : 1017437
V/Email reçu le Mercredi 02/07/2025 à 10H08

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

IMMEUBLE : GARAGE -00419
18 GARAGES LES MURGERES
01800 MEXIMIEUX

Vaulx en Velin, le 05 Septembre 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N18 MURGERES - LOGEMENT DE MME HAFIDI TEL06 60640579

MOTIF : INTERVENIR POUR BÉQUILLE DOUBLE CHAMBRE 1 A REGLER -
RECU BC MODIFIER :
- REGLAGE PORTE VITREE SEJOUR QUI FROTTE
- REGLAGE VOLET BATTANT SEJOUR ET CHAMBRE 2 CAR IL FROTTENT SUR LE
SEUIL

Donneur d'ordre : Mme S. BITTIGER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 10/07 A 10H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME HAFIDI
REGLAGE DE LA FERMETURE DE LA PORTE SALON
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

LE 18/07 A 13H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME HAFIDI
NOUS CONSTATONS QUE LES VOLETS BATTANTS SONT DEREGLES ET FROTTENT
IL EST NECESSAIRE DE LES DEGONDER ET DE REFIXER CORRECTEMENT LES PATTES

REGLAGE DE LA PORTE FENETRE DE LA CUISINE QUI FROTTAIT
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

LE 31/07 A 10H30 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX PERSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME HAFIDI
REGLAGE ET REMISE EN ETAT SUR TROIS VOLETS LOGEMENT
- REFIXATION PAUMELLE VOLET SALON
- REGLAGE DU CROCHET SUR 2EME VOLET SALON
- REGLAGE PAUMELLE SUR VOLET CHAMBRE
CONTROLE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 01/08/25 à 08H10 Mme S. BITTIGER



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090326

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DT LGESTION Email envoyé le 10/07/25 a 15H03 Mme S. BITTIGER

PREVOIR LA POSE DE SERRURE A CLES SUR LES 2 PORTES DE CHAMBRE ET
PORTE DE COULOIR A LA DEMANDE DE LA LOCATAIRE
NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	1	71,89	71,89
1,00	MS00009-Détalonnage de Porte	1	51,35	51,35
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	3	51,35	51,35
3,00	MS00063-Reglage d'un volet battant	5	51,35	154,05
1,00	MS00061-Fixation chimique	5	51,35	51,35
2,00	MS00062-Refix.tourniquet pr attache vol.	5	20,54	41,08
TOTAL H.T.				421,07
T.V.A. a 10,00%				42,10
TOTAL T.T.C.En EURO				463,17

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1017437 du 02/07/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

18 RUE DES MURGERES

01800 MEXIMIEUX

Référence de la Demande

N°: 835 152 du 02/07/2025

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

00419-00005-00001-00025 H / Type 3 / 02

Etage : 02

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230209001-1

Délai

Date limite exécution : 17/07/2025

Observations

MUT 30/06/LS RONGIER/LE HAFIDI

LOCATAIRE MME HAFIDI 06 60 64 05 79

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00042 Béquille double CHAMBRE 1 A REGLER de 7 mm avec tige à cylindre, y compris toutes sujétions	1,00	30,00	30,00	3,00	33,00
MS00053 Réglage de porte vitrée SEJOUR QUI FROTTE AU SOL compris réglage des paumellesajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
MS00063 Réglage d'un volet battant SEJOUR + CHAMBRE 2 CAR FROTTENT SUR LE SEUIL DU CADRE DE LA FENETRE	2,00	51,16	102,32	10,23	112,55
Total H.T.					255,10
Total TVA					25,51
Total TTC					280,61

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



Bon de Commande

N° : 1017437 du 02/07/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par BITTIGER Stéphanie (Ag Trévoux le 02/07/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE TREVOUX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **18 RUE DES MURGERES 01800 MEXIMIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **02/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1017437